



Paris, le 24 mai 2018

Déclaration UNSA Education CAPN des Techniciens de recherche et de formation du mardi 24 mai 2018

Madame la Présidente,

Mesdames et messieurs les membres de la CAPN,

L'UNSA a appelé tous les agents publics à se mobiliser le 22 mai 2018 et à signer la "[lettre pouvoir d'achat](#)" adressée au Président de la République, au Premier Ministre, aux ministres chargés de l'action des comptes publics.

Depuis sa nomination, aucune des décisions du gouvernement en matière de traitement n'a permis une amélioration du pouvoir d'achat des agents publics.

Alors que la croissance revient, l'UNSA estime qu'il est temps de rouvrir ce dossier et d'avancer le rendez-vous salarial au plus tôt.

Jour de carence, gel du pouvoir d'achat, suppressions de 120 000 emplois en 5 ans, report de certaines mesures actées lors du PPCR sont autant d'attaques envers les fonctionnaires.

Nos inquiétudes se reportent également sur les différents chantiers Fonction Publique dont celui qui s'ouvre, le Chantier n°1 : "Comment définir un nouveau modèle de dialogue social" qui touche directement les attributions et le fonctionnement des CAP.

Nous sommes aujourd'hui à la dernière CAPN de la mandature traitant les promotions par liste d'aptitude.

Enfin cette année 2018, nous revenons au même nombre de promotions par liste d'aptitude pour l'accès au corps des techniciens qu'en 2012. Il aura donc fallu attendre 6 ans.

Le protocole PPCR, négocié pas à pas, et signé par l'UNSA, a permis une avancée de carrière pour les fonctionnaires mais ce gouvernement a reporté certaines mesures comme la revalorisation des grilles indiciaires.

Ce sont 295 adjoints techniques de recherche et de formation qui vont bénéficier d'une promotion au corps des techniciens au 1^{er} septembre 2018.

Les représentants de l'UNSA ITRF-Bi-O ont, comme chaque année depuis 4 ans, consulté pendant une semaine les dossiers remontés au ministère par les CPE ou les groupes de travail académiques.

Nous avons pu noter une évolution positive sur le nombre de procès verbaux remontés au ministère ainsi que sur la rédaction de ces PV qui ne se cantonnent pas à la liste des candidats choisis. Pourtant il reste encore du chemin à faire pour certaines instances.



Le syndicat de la clarté et de la transparence

L'UNSA ITRF-Bi-O s'est exprimé lors de la réunion ministérielle sur la note de gestion. Nous avons demandé de préciser davantage certains points. Mais nos propositions n'ont pas été retenues.

Nous faisons le constat que la lecture de cette note n'est pas la même d'un établissement à l'autre ou d'un rectorat à l'autre. Les dossiers arrivent avec ou sans CV avec ou sans tableau d'entrée.

L'uniformisation des dossiers ne pourra se faire qu'en précisant certains points dans la note de gestion comme l'a réaffirmé l'UNSA ITRF-Bi-O.

Par ailleurs, nous notons encore et toujours les choix de certains établissements ou rectorats de limiter, voire interdire sous prétexte de contexte budgétaire le droit à la promotion par liste d'aptitude de leurs agents bien que la circulaire de gestion 2018 est claire à ce sujet.

Nous allons donc procéder à l'étude des dossiers des futurs lauréats puis des autres points à l'ordre du jour pour cette dernière session de Liste d'aptitude de cette mandature.

Enfin, nous sommes le 24 mai 2018 et à ce jour l'arrêté ministériel du plan triennal 2018/2019/2020 relatif aux taux de promotions des corps de la filière ITRF n'a toujours pas paru au Journal Officiel, cet arrêté paraissant habituellement courant décembre de l'année de fin du plan précédent.

Ces taux de promotion sont attendus car ils vont déterminer le nombre de promotions par grade par tableau d'avancement et examens professionnels aux grades de classe supérieure et classe exceptionnelle pour le corps des techniciens.

Pour l'UNSA Education,

Valérie CABANEL, Jean Luc DUFAU



UNSA ITRF-BI-O 87 bis Avenue Georges Gosnat 94853 IVRY SUR SEINE Cedex 01 56 20 29 50

Site : www.unsa-itrf-bio.com

Facebook : <https://www.facebook.com/ITRFUNSA>

email : contact@unsa-itrfbio.org